



**Bureau communautaire
9 décembre 2021
Hôtel d'Agglomération – 18H**

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 16
Date de la convocation : 03 décembre 2021

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, C. Bourgeois-République, J.M Daubigney, N. Jeannet, O. Meugin, B. Guerrin, J.P Lefèvre, J.L Croiserat, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, I. Mangin, C. Monneret, J. Péchinot, J.Y Roy.

Excusés : G. Soldavini, G. Fernoux-Coutenet, S. Calinon, D. Troncin.

Date d'affichage : 17 décembre 2021

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB59/21

Objet

Attribution d'une subvention à l'association canine territoriale de Franche-Comté pour l'organisation d'une exposition canine et féline à Dolexpo le 15 mai 2022

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, a été sollicitée par l'association canine territoriale de Franche-Comté pour l'organisation d'une exposition canine et féline.

Cette exposition aura lieu le 15 mai 2022 à Dolexpo.

Considérant que cet événement contribuera à accroître la notoriété du territoire, il est proposé aux membres du bureau communautaire d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association canine territoriale de Franche-Comté pour l'organisation de cette exposition à Dolexpo.

L'octroi de cette subvention est conditionné par la signature d'une convention entre l'association canine territoriale de Franche-Comté et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, fixant les droits et devoirs de chacun.

Les crédits seront inscrits au chapitre 65 du Budget Principal 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- **ATTRIBUENT** une subvention d'un montant de 3 000 € (trois mille euros) à l'association canine territoriale de Franche-Comté pour l'organisation d'une exposition canine et féline à Dolexpo le 15 mai 2022,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée, ainsi que tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait à Dole,
Le 9 décembre 2021,
Le Président,

